

## Délibération du Conseil de Communauté

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 54  
Membres absents : 24  
Procurations : 12

Séance du 21 février 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 21 du  
mois de février, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 15/02/2024  
Date de transmission : 27/02/2024  
Date de mise en ligne : 28/02/2024

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à Mme FERRANDEZ Françoise), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 19<sup>ème</sup> QUESTION

### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2024-021)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 janvier 2024, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

#### Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA suite à choc de véhicule contre un feu tricolore du Boulevard de l'Europe, pour un montant de 1 253,40 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à un choc de véhicule, pour un montant de 930 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à choc de véhicule contre un poteau du parking P+R, pour un montant de 804 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à choc de l'un de nos véhicules contre une porte sectionnelle de l'atelier mécanique à Village-Neuf, pour un montant de 3 324,53 € vétusté déduite ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à choc de véhicule contre un garde-corps sur la piste cyclable le long du canal à Village-Neuf, pour un montant de 1 750 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à la chute d'un arbre sur un candélabre à Village-Neuf (croisement RD105/RD21) après un orage, pour un montant de 1 008,74 €.

#### Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché pour l'aménagement de la rue de Saverne à Héringue - Lot n°1 : Voirie et réseaux humides – avec la société EIFFAGE ROUTE, pour modification de matériaux entraînant une moins-value de 2,63% dans le montant estimatif du marché, passant de 554 725,27 € TTC à 540 155,17 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour la location, l'installation, le paramétrage et la maintenance d'équipements d'alarme intrusion et de télégestion, sur plusieurs sites de Saint-Louis Agglomération, avec la société CAPI SECURITE, pour un montant forfaitaire annuel de 4 780 € HT pour la première année et de 3 180 € HT les 3 autres années pour le Cossec de Village Neuf, et pour un

- montant forfaitaire annuel de 4 580 € HT pour la première année et de 3 036 € HT les 3 autres années pour le Cossec de Hégenheim ;
- Conclusion d'un accord-cadre de fourniture de fauteuils de bureau ergonomiques pour différents sites de Saint-Louis Agglomération, avec la société ESPACE BUREAUX, pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 35 000 € HT sur la durée globale du marché soit jusqu'au 15 septembre 2026 ;
  - Conclusion d'un marché de travaux d'eau potable - Sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs - Lot 1 : pose d'un réseau AEP - avec la société SADE, pour la réalisation de travaux complémentaires sans incidence financière réelle puisque les quantités n'ont pas été figées initialement ;
  - Conclusion d'un marché de travaux d'eau potable - Sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs - Lot 2 : création d'une station de surpression - avec la société ARKEDIA, pour la réalisation de travaux complémentaires sans incidence financière réelle puisque les quantités n'ont pas été figées initialement ;
  - Conclusion d'un marché de renouvellement du réseau et des branchements AEP rue du Stade à KOETZINGUE, avec la société TP PAYS DE SIERENTZ, rémunéré par application des prix unitaires mentionnés au BPU aux quantités réellement exécutées, pour un montant estimé de 221 088,20 € HT en ce qui concerne l'offre de base, et pour un montant estimé de 25 522,00 € HT en ce qui concerne la PSE n°1, soit un montant estimé total de 246 610,20 € HT ;
  - Conclusion d'un marché subséquent n°2 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif de Village-Neuf, avec la société BET PROJELEC, pour un montant global et forfaitaire de 81 900 € TTC ;
  - Conclusion d'un marché de fourniture et d'installation de deux portes au Cossec de Hégenheim, avec la société ROMAN, pour un montant global et forfaitaire de 20 316 € TTC ;
  - Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture et de maintenance de défibrillateurs pour 2024 à 2027, avec la société SCHILLER, conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois ;
  - Conclusion d'un accord-cadre à marchés subséquents pour la gestion et l'animation des activités Enfance-Jeunesse sur les secteurs du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, et dont le montant maximum de l'ensemble des marchés subséquents sera de 600 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, toutes reconductions éventuelles incluses ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 du marché de réparation, de maintenance et d'achat de pompes de circulation pour les piscines de Saint-Louis Agglomération, avec la société BME Machines tournantes, pour ajout de prix nouveaux sans incidence financière sur le montant du marché ;
  - Conclusion d'un marché pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'espace entreprises « La Pépinière » de Schlierbach - Lot 1 : Echafaudage - Etanchéité - Serrurerie, avec la société SCHOENENBERGER,

pour un montant forfaitaire de 53 406,68 € HT pour la tranche ferme et pour un montant estimatif de 35 948 € HT pour la tranche optionnelle, rémunérée sur la base des prix unitaires renseignés dans le BPU appliqués aux quantités réellement exécutées ;

- Conclusion d'un marché pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'espace entreprises « La Pépinière » de Schlierbach – Lot 2 : Photovoltaïque, avec la société GALLIM ENERGIES, pour un montant total global et forfaitaire de 56 548,74 € HT ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 - Lot n°1 : Systèmes d'alarmes incendie, avec la société VHL Services, pour un montant forfaitaire de 6 230 € HT, et pour un montant de 3 900 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°2 : extincteurs – RIA, avec la société Incendie Protection Sécurité, pour un montant simulé de 6 930,90 € HT donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°3 : Dispositifs de Désenfumage, avec la société SAS CHRONOFEU, pour un montant forfaitaire de 1 845 € HT, et pour un montant de 1 650 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°4 : Ascenseurs, avec la société FELLER Industries, pour un montant forfaitaire de 4 300 € HT, et pour un montant de 1 950 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°5 : Alarme intrusion/télésurveillance, avec la société CAPI Sécurité, pour un montant forfaitaire de 4 600 € HT, et pour un montant de 4 175 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;

- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°6 : Chaudières – Radiants – ramonage, avec la société M-ENERGIES Exploitation, pour un montant forfaitaire de 10 415 € HT, et pour un montant de 1 500 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°7 : Climatisation /C.T. A/ VMC, avec la société AXIMA Concept Maintenance, pour un montant forfaitaire de 10 131 € HT, et pour un montant de 1 950 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°8 : Portes sectionnelles et coulissantes, Portails automatiques, avec la société FELLER Industries, pour un montant forfaitaire de 2 665 € HT, et pour un montant de 1 950 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°9 : Adoucisseurs d'eau, avec la société VHL Services, pour un montant forfaitaire de 2 475 € HT, et pour un montant de 3 900 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027 – Lot n°10 : Génie Climatique – Piscines, avec la société AXIMA Concept maintenance, pour un montant forfaitaire de 15 180 € HT, et pour un montant de 1 950 € HT pour la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT sur une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la fourniture et la livraison des pompes installées dans les piscines de Saint-Louis Agglomération - Lot 1 : Réparation, maintenance et achat de pompes de circulation pour les piscines, avec la société BME Machines Tournantes, pour un montant total simulé de 46 840 € HT, conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT sur une durée d'un an, reconductible tacitement 2 fois ;

- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la fourniture et la livraison des pompes installées dans les piscines de Saint-Louis Agglomération - Lot 2 : Réparation et maintenance des pompes doseuses existantes et achat de systèmes complets de pompes doseuses et floculants, avec la société IWAKI France, pour un montant total simulé de 12 436,20€ HT, conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT sur une durée d'un an, reconductible tacitement 2 fois ;
- Conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture de pneumatiques, produits connexes et prestations associées couvrant les besoins de Saint-Louis Agglomération - Lot n°1 : Fournitures de pneumatiques, de produits connexes et de prestations associés pour les poids-lourds PTAC > 3.5tonnes, les engins agricoles et engins de TP, avec la société EUROMASTER France, donnant lieu à une partie à marchés subséquents et une partie à bons de commande, toutes deux conclues sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 125 000 € HT sur une durée d'un an, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pneumatiques, produits connexes et prestations associées couvrant les besoins de Saint-Louis Agglomération - Lot n°2 : Fournitures de pneumatiques, de produits connexes et de prestations associés pour les véhicules légers et les véhicules utilitaires < 3.5tonnes, avec la société EUROMASTER France, conclu sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT sur une durée d'un an, reconductible tacitement 3 fois ;
- Conclusion d'un marché de fourniture, de livraison et de pose des blocs autonomes d'éclairage de sécurité de la piscine de Village-Neuf, avec la société HUBER Electricité, pour un montant global et forfaitaire de 19 636,56 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de vestiaires au sous-sol du pôle de proximité de Sierentz - Lot n°1 Maçonnerie, avec la société ALTKIRCH Construction, pour un montant forfaitaire de 12 744 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de vestiaires au sous-sol du pôle de proximité de Sierentz - Lot n°2 : Sanitaire, avec la société LIEBERMANN, pour un montant forfaitaire de 10 769,77 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de vestiaires au sous-sol du pôle de proximité de Sierentz - Lot n°3 : Plâtrerie, avec la société MYER ISOLATION, pour un montant forfaitaire de 6 120 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de vestiaires au sous-sol du pôle de proximité de Sierentz - Lot n°4 : Carrelage/faïence, avec la société BURGER Carrelage, pour un montant forfaitaire de 6 350,40 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour l'aménagement de vestiaires au sous-sol du pôle de proximité de Sierentz - Lot n°5 : Menuiserie intérieure bois, avec la société Menuiserie STEPHAN, pour un montant forfaitaire de 1 200 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°5 pour l'impression et la reproduction de divers supports de communication de Saint-Louis Agglomération pour les années 2023 à 2026, avec la société GYSS Imprimeur, pour adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière.

Point 3-5 des délégations – Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants :

- Signature d'une demande de subvention "Plan de France 2030" / Parcours initial cybersécurité auprès de l'agence ANSSI pour un montant de 90 000 € TTC.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine privé pour la mise à disposition du logement sis 81 rue Vauban à Village-Neuf à un agent de Saint-Louis Agglomération, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, pour un montant mensuel de 330 € hors charges ;
- Conclusion de plusieurs conventions de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis à la CeA et à Alter Alsace Energies, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un minibus à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, pour la durée de la délégation soit jusqu'au 31 décembre 2026, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un local situé à Sierentz au profit de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, consentie jusqu'au 31 décembre 2026 à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de location d'un atelier en pépinière d'entreprises à la société MON JOLI VAN, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour un montant mensuel de 1 308 € TTC l'année 2024 et de 1 428 € TTC l'année 2025 ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 6 croisée des Lys 68300 Saint-Louis, à la société METRO CARS, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2025, à titre gratuit ;
- Conclusion de deux protocoles d'études pour la construction d'un ensemble immobilier sur le Quartier du Lys à Saint-Louis (secteurs 1 et 3), avec les sociétés DBI-VINCI immobilier et BVI.EU, pour une durée de 6 mois à compter de sa signature ;
- Signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé pour la location du bâtiment voisin de la Pépinière de Schlierbach, prolongeant l'occupation jusqu'au 30 juin 2024, avec la société KOLYA PILIMPI, pour un montant mensuel de 412,50 € TTC ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine privé pour la location du hangar situé derrière la Maison du tram à Saint-Louis, prolongeant l'occupation jusqu'au 30 juin 2024, avec la VILLA K, pour un montant mensuel de 200 € TTC ;
- Conclusion d'une convention portant autorisation de stockage provisoire de matériaux inertes sur le Technoport, avec la CeA et la société GMR (exploitant),

du 1<sup>er</sup> février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2027, pour une redevance mensuelle versée à l'exploitant de 15 000 € HT ;

- Signature de 8 avenants aux baux des professionnels de santé de la Maison de santé de Folgensbourg, fixant le loyer à 11 €/m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Point 4-3 des délégations : Approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, inférieure ou égale à douze ans (hors fixation des tarifs ou redevances), ainsi que leurs avenants, excepté celles constitutives de droits réels au sens des articles L1311-5 et suivants du CGCT :

- Conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion de distributeur automatique d'accessoires de piscines et de produits d'hygiène à la piscine couverte de Village-Neuf, à la société TOPSEC, pour une période d'essai du 4 janvier au 4 mars 2024, pour une redevance annuelle de 1 000 € par distributeur ;
- Conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public en tant qu'exploitant pour l'installation d'une antenne de radiotéléphonie sur le château d'eau de Kembs, avec la société INFRACOS, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2035 pour un montant annuel de 6 100 € TTC à verser à la commune de Kembs, propriétaire foncier.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 1 408 533,40 € en section de fonctionnement
- 345 732,86 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 janvier 2024.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 26 février 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

